I - Origine et fondements du projet

Le projet de l'association « Une maison pour les droits de l'enfant » est le fruit de l'engagement d'une juriste, Aude Looten, investie dans le secteur de l'enfance et de la jeunesse depuis l'âge de 17 ans. Ayant mené en 2004 un travail de recherches sur la violence des mineurs, elle fut amenée à s'interroger, à analyser la pertinence des réponses apportées pour endiguer ce phénomène multifactoriel. Au travers de stages, de rencontres avec les professionnels, elle put appréhender concrètement les enjeux liés aux actions développées en direction des mineurs sur un territoire, notamment en matière de prévention de la délinquance.

A l'issue de son DESS, souhaitant s'impliquer dans le secteur de la protection de l'enfance à l'échelle internationale, elle partit au Togo durant quatre mois afin de mener des actions de sensibilisation aux droits de l'enfant. En partenariat avec une association locale, elle mis en place des forums d'expression au sein d'établissements scolaires et de foyers d'accueil. Les échanges nés de cette expérience, les réactions recueillies sur le terrain, confortèrent sa conviction du bien-fondé de la prévention, de la nécessité d'agir en amont pour prévenir les situations de mise en danger des mineurs.

Ayant consacré une année à la préparation du concours d'entrée à l'Ecole Nationale de la Magistrature, elle prit en décembre 2006 la direction d'un centre de loisirs ados en Midi-Pyrénées. Elle porta alors un projet visant à faire intervenir au sein du collège une association toulousaine, La Maison des Droits de l'Enfant¹, sur le thème de la justice des mineurs. Participant à la mise en œuvre de l'action, elle put observer tout l'intérêt de la démarche pédagogique poursuivie par l'association.

De retour sur Nantes, ses recherches l'amenèrent à constater l'absence de structure similaire sur le département. Différents acteurs développent en effet chaque année en Loire Atlantique des actions tendant à favoriser la citoyenneté chez les jeunes et à la connaissance de la loi mais il n'existe aucune structure spécifique pour l'accès au(x) droit(s) des mineurs. Or les enfants et adolescents méconnaissent souvent leurs droits et obligations. Ils n'en comprennent pas toujours le sens ce qui n'est pas sans générer parfois des comportements de déni, de rejet, un sentiment d'injustice. L'association, déclarée en préfecture le 28 septembre 2007², a ainsi pour objet de rendre le(s) droit(s) plus accessible(s) aux mineurs. Elle s'inscrit dans une démarche éducative, préventive et constructive. Elle a vocation à fédérer et développer les actions existantes sur le territoire en créant des partenariats. Il s'agit d'agir ensemble pour permettre aux enfants, aux jeunes d'être acteur de leurs propres changements, de leur devenir.

¹ Association créée en 1993 à Toulouse - membre du réseau national droit des jeunes. Contacts : 05 61 53 22 63 - mdde@caramail.com - www.droits-et-enfants.com

² Cf. Annexe 1 : les statuts, le PV d'AG constitutive, le récépissé de déclaration en préfecture, l'extrait du J.O.

II - Les objectifs poursuivis

L'association a pour but :

- de promouvoir les droits de l'enfant;
- de permettre aux mineurs d'accéder à la pleine connaissance de leurs droits, obligations et responsabilités;
- d'accompagner les mineurs dans l'exercice de leurs droits;
- de développer des actions d'éducation à la loi et à la citoyenneté afin de prévenir les situations de mise en danger des mineurs ;
- de développer des actions de sensibilisation et de formation en direction des professionnels de l'enfance;
- de créer un centre de ressources et d'initiatives « Enfance-Jeunesse », accessible à toute personne intéressée.

III - Le territoire d'intervention et le public visé

L'association Une maison des droits de l'enfant entend inscrire son action sur le département de la Loire Atlantique. Elle a vocation à intervenir dans toutes les structures accueillant des mineurs : établissements scolaires, centres socioculturels, maisons de quartiers, foyers, etc. Les activités développées visent en premier lieu les mineurs et ce en raison de l'objet même de l'association. Toutefois les adultes, les familles ainsi que les professionnels de l'enfance et du droit sont visés par un certain nombre d'actions spécifiques : expositions, conférences, débats, formations, etc. Le centre de ressources sera par ailleurs ouvert à tous (ouverture prévue en 2009).

IV - Les moyens humains

L'association en est à ses prémices, deux personnes sont à ce jour investies au sein de l'association. Pour exister l'association devra constituer un réseau de bénévoles, de compétences, tant dans le domaine éducatif et social que juridique. Le développement de ce réseau sera un des axes prioritaires de travail pour l'année 2008. Le réseau devra être important afin que les interventions à titre bénévole demeurent compatibles avec la vie privée et professionnelle des personnes engagées au sein de l'association. Il est par ailleurs envisagé de créer un poste salarié en 2009 afin de développer, de pérenniser les activités de l'association mais également de rechercher des financements et de renforcer le partenariat.

V - Le programme d'action pour 2008-2009

Pour l'année 2008

- Poursuivre les rencontres sur le département de la Loire Atlantique avec les différentes structures associatives et institutionnels intervenant auprès de mineurs dans le champ éducatif, préventif ou judiciaire³.
- Développer les partenariats sur le département pour la mise en œuvre de toute action concourrant à la réalisation des objectifs poursuivis par l'association.
- Intégrer le Réseau National Droit des Jeunes⁴.
- Constituer un réseau de bénévoles, de compétences, en matière éducative, sociale et juridique.
- Mettre en place des actions tendant à favoriser la connaissance et le respect des droits de l'enfant : plastifier l'expo photos « Regards d'enfants » afin qu'elle est une vocation itinérante et puisse être prêtée à des structures partenaires, organiser des rencontres ouvertes au grand public autour des droits de l'enfant, participer à la « Quinzaine des droits de l'enfant » à Nantes en novembre 2008.
- Ouvrir un lieu spécifique pour l'accès au(x) droit(s) des mineurs sur le département de la Loire Atlantique, un espace où les enfants et leurs familles pourront être accueillis, conseillés, orientés.
- Poursuivre le travail de réflexion et de recherches sur les outils pédagogiques (livres, vidéos, jeux etc.) en vue de la création du centre de ressources en 2009.
- Former les bénévoles à l'utilisation des outils pédagogiques durant le dernier trimestre 2008 afin qu'ils puissent être acteur du développement des actions dès 2009.

_

³ Cf. Annexe 2: fiche synthèse contacts

⁴ Créé en 2000, constitué de 14 membres, le Réseau Droit des Jeunes a pour objet la promotion et le développement de l'accès au(x) droit(s) des enfants et des jeunes. Il s'est engagé à accompagner l'association Une maison pour les droits de l'enfant dans la construction et le développement de son projet. Les membres de l'association pourront ainsi participer aux journées d'études et formations organisées par le réseau. Ils auront en outre la possibilité de rencontrer les associations membres du réseau afin de s'appuyer sur leurs expériences. Contacts: Yvan Fauchon, délégué du réseau - 01 53 34 08 33 - contact@reseaudroitdesjeunes.org www.reseaudroitdesjeunes.org.

Pour l'année 2009

- Recruter un salarié afin de renforcer les activités de l'association, les partenariats, les moyens matériels et financiers.
- Développer des actions d'éducation à la loi et à la citoyenneté en milieu scolaire, dans des centres socioculturels, des maisons de quartiers, des foyers de jeunes, etc.
- Mettre en place de nouvelle(s) permanence(s) d'accès au(x) droit(s) pour les mineurs sur le département.
- Créer un centre de ressources sur l'enfance, la jeunesse et le droit des mineurs, ouvert à toute personne intéressée.
- Organiser des rencontres-débats autour de questions touchant à l'accès au(x) droit(s) des mineurs, à la protection des droits de l'enfant, à la prévention des conduites à risque et de la délinquance juvénile.

VI - Description des actions et des outils pédagogiques

1 - Les permanences d'accès au(x) droit(s)

Ouvertes aux mineurs, elles ont pour objet d'apporter des réponses aux questions qu'ils se posent sur leurs droits. Exemples: mes parents se séparent est-ce que je peux choisir où je vais habiter? Est-ce que je peux écrire au juge pour donner mon avis?, etc.

L'association assistance et défense des mineurs assure une permanence tous les mercredis de 14h à 17h au sein de la maison des adolescents. L'objectif est de renforcer l'existant, d'ouvrir de nouveaux espaces d'accueil afin de permettre à un plus grand nombre d'enfants et de jeunes d'être informés sur leurs droits et obligations. Il serait intéressant de mettre en place une permanence mobile qui aille à la rencontre des jeunes sur le territoire. Des partenariats pourraient ainsi être développés avec des centres socio culturels, des maisons de quartiers, qui accueilleraient périodiquement une permanence.

L'accueil sur les permanences sera assuré par deux personnes:

- un juriste
- un travailleur social, un éducateur, un assistant social ou un psychologue

Ce choix se fonde sur le constat que les questions juridiques sont souvent liées à des questions personnelles, parfois douloureuses (conflits familiaux, construction identitaire...). Ecouter, recueillir la parole d'un enfant ou d'un jeune suppose une formation que n'a pas nécessairement un juriste. Des personnes ayant des compétences complémentaires seront donc associées pour permettre un accueil optimal des enfants et des jeunes. L'association organisera également des temps de réflexion et de formation pour ces bénévoles.

2 - Les rencontres-débats

Elles ont pour objet de favoriser les échanges, la réflexion, l'information du grand public, sur des questions touchant à l'accès au(x) droit(s) des mineurs, à la protection des droits de l'enfant, à la prévention des conduites à risque ou de la délinquance juvénile.

Elles ont vocation à permettre un partage d'expériences de terrain, un décryptage de la réalité, une analyse des pratiques professionnelles.

L'association souhaite associer les professionnels de l'enfance, les structures associatives et institutionnelles à cette démarche. Elle entend diversifier les lieux de rencontres pour en favoriser l'accès à tous publics. Il s'agit d'organiser des rencontres-débats aussi bien en centre ville que dans les quartiers ou en milieu rural.

3 - L'exposition Regards d'enfants

Conçue par Aude Looten, à partir de photos d'enfants et de jeunes togolais, elle a pour objet de favoriser les échanges autour des différences : différences de couleurs, de culture, de réalités de vie...

Elle est en outre un support pour une réflexion, des discussions sur les droits de l'enfant ici et ailleurs. Au travers de l'exposition de nombreuses questions peuvent être soulevées: Quels sont les droits d'un enfant? Tous les enfants du monde ont-ils les mêmes droits? Comment faire respecter les droits des enfants? Est-ce que je peux agir? Etc.

Fiche technique de l'animation

Public visé	A partir de 4 ans
Nombre de participants	Variable en fonction de l'âge des participants.
	Pour les plus petits prévoir des groupes de 10 maximum.
Durée	30 minutes à 1h30 en fonction du public

Intérêt pédagogique	Les photos permettent une approche concrète des différences dans le quotidien d'un enfant d'un continent à un autre : lieu de vie, accès à l'école, aux loisirs, travail domestique Elles suscitent des interrogations porteuses d'échanges : qui sont ces enfants, d'où viennent-ils, est-ce qu'ils vont à l'école
Intervenants	1 personne.
Matériel nécessaire	L'exposition, des supports pour accrocher les photos. D'autres outils pourront être associés telle que l'exposition sur les droits de l'enfant de l'Unicef.
Déroulement	L'intervenant présente l'association et l'exposition (origine, objectifs) puis invite le public à découvrir l'exposition
	Après cette première approche le groupe se rassemble auprès de l'intervenant qui lance une discussion autour des droits, des différences : késako ?
	Le groupe parcourt ensuite l'expo ensemble, chacune des photos est présenté par l'intervenant et peut donner lieu à des questions, à des échanges.

4 - Sabah, un « documentaire fiction » pour ouvrir une réflexion sur soi, les actes que l'on pose et leurs conséquences, le pouvoir des images et les stéréotypes qu'elles véhiculent

Produit par l'association As de Pic⁵, réalisé par Farid Lozes

Le film met en scène les origines et les conséquences d'un fait divers (fictif) survenu dans un quartier « sensible » (Le quartier Lamartia) d'une ville imaginaire (Villetigny-sur-Seine) et représentative de la banlieue parisienne. Medhi, un adolescent de 17 ans, est accusé d'avoir retardé un véhicule de pompiers sans savoir que celui ci se portait au secours à sa propre sœur, Sabah, victime d'un grave accident et dont la vie dépend de l'arrivée rapide des pompiers. Un an après les faits, un journaliste réalise un documentaire sur le sujet à travers des les interviews des différents protagonistes, des documents d'archives. Retraçant les mois qui ont précédé les faits, il brosse le portrait de Sabah et de Malices, l'association culturelle du quartier Lamartia dont Sabah était la fondatrice.

Ce faux documentaire met en relief les conséquences de la violence, et ses impasses tout en montrant des jeunes de banlieue qui « se bougent » de manière positive et sont victimes au pire d'une stigmatisation au mieux d'indifférence. Le choix du sujet (le frère responsable du décès de la sœur) est déjà en lui-même presque un cliché, c'est une manière de poser la délicate question de l'objectivité. Même portées par les meilleures intentions, les images peuvent-elles tout montrer? Ne participent-elles pas à complexifier le problème traité?

6

⁵ Association de Promotion par l'Image de la Citoyenneté: association socioculturelle dont l'objet est de promouvoir la citoyenneté et les valeurs républicaines par la production et la diffusion d'images. Contacts: 06 99 26 63 63 - sabah.asdepic@gmail.com - www.asdepic.fr.

Qui filme et dans quelle intention, avec quels a priori ? Le récit est ainsi une mise en abîme du processus de représentation des quartiers et de leurs habitants, et de la manière dont ces derniers se perçoivent et s'identifient aux images que la télévision leur renvoie d'eux-mêmes. Sans prétendre apporter de réponses, Sabah pose donc un certains nombre de questions sur la relation qui unit réalité et représentation, sur le fait que la violence devient parfois un langage, la manifestation visible d'une forme de colère impuissante de la jeunesse adressée à l'ensemble de la société par le biais des caméras parfois complaisantes, parfois insultantes.

Fiche technique de l'animation

Public visé	A partir de 12 ans
Nombre de participants	30 maximum
Durée	2 heures
Intérêt pédagogique	Le film suscite des réactions, des échanges qui par leur diversité sont de nature à favoriser l'émergence d'une réflexion sur soi, ses comportements, ses responsabilités.
	Il permet d'ouvrir des discussions sur différentes questions : la violence, les conséquences de nos actes, le pouvoir des médias et des images, la réalité de certains quartiers en France, le rôle des associations.
Intervenants	1 à 2 personnes. Il peut être intéressant de faire intervenir des porteurs de projets associatifs et/ou des professionnels de l'enfance travaillant dans des quartiers confrontés à des difficultés socio-économiques.
Matériel nécessaire	Un vidéo projecteur, un ordinateur et un espace de projection
Déroulement	Présentation de l'association Une maison pour les droits de l'enfant et de ses activités.
	Présentation de l'association As de Pic et du docu fiction
	Projection du film : 40 minutes
	Réactions des jeunes et discussions

5 - La BD « Kiffer/Qui fait l'autre? », sur les relations filles/garçons

Outil conçu par l'ADEJ⁶ dans le cadre d'une réflexion menée par un comité de pilotage sur les relations filles/garçons à l'adolescence et les violences (sous quelque forme que ce soit) qui s'en mêlent parfois. L'objectif est de favoriser la discussion pour prévenir les violences et informer sur le Droit.

⁶ L'association Accès au Droit des Enfants et des Jeunes à Marseilles est membre du Réseau Droit des Jeunes Contacts: 04 91 50 50 86 - association.adej@wanadoo.fr - www.adej.org

Cette B.D. est accompagnée d'un livret pédagogique fournissant des informations complémentaires et quelques pistes d'analyses.

Fiche technique de l'animation

Public visé	12 à 18 ans
Nombre de participants	30 maximum
Durée	2 heures
Intérêt pédagogique	Cette animation permet une approche concrète et humoristique des relations hommes/femmes. Elle favorise un véritable échange entre les jeunes.
Intervenants	2 personnes.
Matériel nécessaire	Une BD par jeunes
Déroulement	Les jeunes sont invités à lire individuellement la BD Ils discutent ensuite de chaque saynète avec les intervenants. Les débats seront l'occasion de préciser quelles sont limites posées par la loi. Que signifient les notions de liberté, de consentement ? Quelle est la différence entre insister et harceler ?

6 - Le jeu 7 affaires de justice, pour connaître et comprendre le droit pénal des mineurs

Outil conçu par La Maison des Droits de l'Enfant à Toulouse qui tend à favoriser :

- la connaissance par les jeunes des éléments essentiels de la législation applicable aux mineurs
- une meilleure appréhension de l'organisation de la justice des mineurs, du rôle des différents acteurs
- un meilleur rapport à la loi et à l'institution judiciaire

La fiche technique de l'animation

Public visé	12 à 18 ans
Nombre de participants	10 à 30
Durée	2 h à 2h30
Intérêt pédagogique	Le jeu permet une approche concrète par les jeunes des conséquences de certains actes (racket, vol, violences, vente de stupéfiant, etc.), au travers d'une audience du tribunal pour enfants dont ils sont alors les acteurs. Il favorise l'intégration par les jeunes des éléments essentiels du droit pénal des mineurs.
Intervenants	2 à 3 personnes dont un juriste et un professionnel de l'enfance (éducateur, travailleur social, animateur)

Matériel nécessaire	Les 7 étuis rassemblant les fiches du jeu
Déroulement	Présentation de l'association et de ses activités
	Information sur le droit pénal des mineurs, l'organisation de la justice des mineurs au travers de discussions, de questions.
	Présentation d'une affaire relevant du tribunal pour enfants
	Attribution de rôles aux participants: victime, auteur, parents, avocats, procureur, assesseurs, greffier, gendarme, éducateur, témoin le cas échéant.
	Préparation de l'audience en groupes : la partie civile, le prévenu, le tribunal
	Mise en place de l'audience, le rôle du juge des enfants étant tenu par l'un des animateurs. Après les débats, le tribunal se retire pour délibérer et rend son jugement. Les animateurs invitent ensuite les jeunes d'exprimer leurs ressentis, à donner leur avis sur le jugement rendu.

7 - Le centre de ressources

Il est conçu comme un espace de recherches et de réflexion rassemblant des livres, des revues, des bandes dessinées, des guides juridiques mais également des jeux, des vidéos. L'objectif est que les enfants, les jeunes comme les adultes et les professionnels puissent trouver dans ce fond documentaire des outils qui répondent à leurs questions, à leurs besoins dans le domaine des droits, de l'éducation, des responsabilités des mineurs.

Les différents outils pédagogiques peuvent être consultés gratuitement et/ou empruntés sous réserve d'adhésion.

L'assemblée générale ordinaire a fixé une tarification pour les animations. Sauf partenariat spécifique, il sera demandé aux structures une participation financière de 25 euros de l'heure ainsi que la prise en charge des frais de déplacements⁷.

La réflexion autour des outils pédagogiques à développer ou à acquérir se poursuit...

Les vidéo Alice au pays des droits de l'enfant, Droits au cœur, L'enfant noir, B. Boys and Fly Girls, C Koi être 1 Fam, ainsi que le jeu la Place de la loi créé par l'APCEJ8 et les programmes québécois Viraj et Passap sont autant d'outils qui pourraient à l'avenir être animés par l'association Une maison pour les droits de l'enfant.

⁷ Cf. Annexe 3 : PV de l'assemblée générale ordinaire du 10 janvier 2008.

⁸ L'Association pour la Promotion de la Citoyenneté des Enfants et des Jeunes développe ses activités en Seine-Saint-Denis. Elle est présidée par le Président du tribunal pour enfants de Bobigny Jean-Pierre Roscenzveig. Contacts: 01 48 30 81 98 - contact@apcej.com - www.apcej.com

⁹ Ces programmes ont pour objet de prévenir la violence dans les relations amoureuses des Jeunes. Ils amènent les jeunes à réfléchir et à échanger sur différentes questions : le contrôle dans la relation amoureuse, le harcèlement, les agressions sexuelles, les droits.

Les rencontres avec les structures déjà présentes sur le territoire pourraient également conduire l'association à travailler sur de nouveaux outils.

Pour toutes les questions touchant au droit à la santé des enfants et jeunes telles que les MST, la prévention du mal être et du suicide, l'usage de drogue et la toxicomanie, l'association souhaite s'appuyer sur les compétences développées par la Maison des adolescents, l'Ancre, le Mouvement français pour le planning familial et le Triangle. Elle est par ailleurs à l'écoute des différentes démarches pédagogiques, pratiques professionnelles et actions menées par les différentes structures rencontrées sur le département autour des droits de l'enfant et de l'éducation à la citoyenneté.

VII - Les partenaires

1 - Les partenaires techniques

- L'atelier des initiatives¹⁰ : accompagnement dans la construction du projet, les questions de comptabilité.
- Le Réseau droit des jeunes : mise en relation avec les associations adhérentes du réseau pour un échange autour des pratiques professionnelles, invitation aux journées d'études et aux rencontres du réseau.
- Le Centre Départemental de l'Accès au Droit de Loire Atlantique¹¹ : informations sur les projets et actions développés en direction des mineurs

2 - Les partenaires de projets

- La Fédération des amicales laïques 44 : organisation collective de la semaine d'éducation contre le racisme et toute autre forme de discriminations (17 au 21 mars 2008).
- L'association départementale de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence en Loire Atlantique: réflexion en cours pour une intervention auprès des enfants pris en charge et avec des jeunes du dispositif insertion.
- L'Accoord Nantes: réflexion en cours pour des interventions au sein des centres de loisirs Accoord.

3 - Les partenaires institutionnels sollicités

- La ville de Nantes
- La Direction Développement associatif Service du patrimoine : rencontre avec Mr Priou pour l'attribution d'un local une journée par semaine sur une maison des associations
- La Direction Enfance Jeunesse: préparation de la « Quinzaine des droits de l'enfant » en novembre 2008

 $^{^{10}\} Contacts: 02\ 51\ 89\ 95\ 47\ -\ atelier desinitiatives @yahoo.fr\ -\ www. atelier desinitiatives.org\ -\ Cf.\ Annexe\ 4.$

¹¹ Contacts: Mme Etourneau Llorca - 02 51 17 96 95 - www.cdad-loireatlantique.justice.fr.

- La Protection judiciaire de la jeunesse ministère de la justice : réflexion à mener avec Mme Coutant afin de pouvoir, à terme, travailler en partenariat sur les questions d'éducation à la loi et à la citoyenneté.
- Le conseil général de Loire Atlantique Service action éducative : contact avec Mme Colin Le développement des partenariats est un travail au long cours, il se poursuivit. De nouveaux partenariats devraient se mettre en place dans les mois à venir. Les structures citées à l'annexe 2 sur la fiche synthèse contact sont autant de partenaires actuels ou potentiels.

VIII - La communication

La communication est un outil essentiel pour porter le projet, les actions, à la connaissance du public comme des structures intervenant auprès des mineurs dans le champ éducatif et judiciaire. La communication est une clé du développement dans la mesure où elle est indispensable à la construction de partenariats.

La démarche de l'association Une maison pour les droits de l'enfant est avant tout de rencontrer l'ensemble des structures associatives et institutionnelles existantes afin de mieux appréhender le champ d'intervention de chacun. Ces rencontres permettent de nouer des partenariats, d'envisager des actions communes, de relayer des informations et, le cas échéant, d'orienter le public. Des documents d'informations seront imprimés et diffusés auprès des structures partenaires tout au long de l'année. Le blog de l'association est également un vecteur de communication, de diffusion d'informations¹².

L'association entend par ailleurs développer ses contacts avec les médias locaux afin de permettre la diffusion d'informations sur ses activités à un public élargi. Des communiqués seront ainsi adressés à la presse écrite et audiovisuelle à l'occasion des animations organisées par l'association.

Les publics cibles et le message diffusé:

Les publics cibles	Le message
Les mineurs Les adultes, les familles	Faire connaître le projet associatif Informer sur les actions développées
Les juristes Les travailleurs sociaux, les éducateurs, les animateurs enfance jeunesse, les enseignants, les psychologues	Susciter l'engagement bénévole au sein de l'association

-

¹² http://lesdroitsdelenfant.blogspot.com

<u>Les médias à contacter</u>:

La presse audiovisuelle	Les télévisions	France 3 Pays de la Loire Nantes 7 Télénantes
	Les radios	France Bleu Loire Océan 101.8 Fip Nantes 95.7 Alternantes 98.1 Euradionantes 101.3 Jet FM 91.2 Prun 92
La presse écrite	Les quotidiens	Ouest France Presse Océan 20 minutes Nantes
	Les hebdomadaires	L'Echo de l'Ouest Nantes poche Wik
	Les mensuels	Le Nouvel Ouest Nantes passion Magasine Loire Atlantique du CG44 Journal Europa édition grand ouest Le mois nantais Pulsomatic (agenda culturel nantais)

IX - Le budget prévisionnel

BUDGET PREVISIONNEL 2008			
CHARGES		PRODUITS	
60 - Achats	320,00	70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services	
6061 Fournitures non stockables (eau, énergie)	70,00	706 Prestations de services	250,00
6063 Fournitures d'entretien et de petit équipement	50,00	707 Produits des activités annexes (concert)	240,00
6064 Fournitures administratives	150,00		
6068 Autres matières et fournitures	50,00		
61 - Services extérieurs	1950,00	74 - Subventions d'exploitation	
616 Primes d'assurance Responsabilité civile, biens mobiliers	150,00	Ville de NantesMinistère de la jeunesse et des sports	700,00 1200,00
6182 Documentation générale et technique (abonnement revue ASH, Journal droit des jeunes et achats livres)	300,00	Concours de l'engagement - Mécénat et sponsoring	200,00
6185 Frais de colloques, séminaires, conférences			
6188 Autres frais divers Impression et plastification de l'exposition Regards d'enfants Achat outils pédagogiques: Jeu 7 affaire de justice, DVD	1500,00		
62 - Autres services extérieurs	520,00		
623 Publicité et publications Cartes de visite, plaquettes d'information	250,00		
624 Frais de transport	100,00		
625 Déplacements, missions et réceptions	50,00		
626 Frais postaux et télécommunications Envoi de courriers adhérents, partenaires	70,00		
627 Services bancaires Compte service équilibre assurance vol	50,00		
63 - Impôts et taxes			
631 - Impôts et taxes sur rémunérations			
64 - Charges de personnel		75 - Produits de gestion courante	
641 Rémunération du personnel		756 Cotisations	200,00
645 Charges de sécurité sociale et de prévoyance		758 Produits divers de gestion Dons manuels	-
86 - Emploi des contributions volontaires en nature	600,00	87 - Contributions volontaires en nature	600,00
860 Secours en nature		870 Bénévolat	
861 Mise à disposition gratuite de biens Prêt d'un local 1 journée par semaine	600,00	871 Prestation en nature	600,00
864 Personnels bénévoles		875 Dons en nature	
Total général des charges	3390,00	Total général des produits	3390,00